



Fondé en 1893

DE ROUBAIX TOURCOING

Fondé en 1893

À LILLE N° 1.028
À ROUBAIX N° 3.28
À LENS N° 1.02

ABONNEMENTS
Nord et Départements limitrophes... 4 fr. 50 6 mois 9 fr. 1 an
Autres Départements... 5 fr. 30 6 mois 11 fr. 22 fr.

Le Numéro 5 Centimes

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger

Lundi 22 JUN 1908

LA MORALE DE L'ELECTION

Trois cent quarante-cinq suffrages pour la candidature de Delory, c'est le fait le plus intéressant de la journée électorale d'hier.

Non que nous considérons comme acquises au socialisme ces 345 voix ; nous savons que le parti socialiste compte environ 230 adhérents dans le corps électoral sénatorial, et nous estimons par conséquent à une grosse centaine les voix apportées dès le premier tour au candidat socialiste par l'extrême gauche publicaine.

Le fait vaut néanmoins d'être souligné. La politique préfectorale nous attire comme républicains, parce que sa conséquence inévitable sera l'écoulement du parti radical par les conservateurs progressistes. Mais nous serions presque disposés à nous en réjouir comme socialistes, du moment qu'elle doit rejeter vers nous les radicaux sincères qui se refusent au suicide par l'apostasie préparée par M. Vincent.

Toutefois la doctrine socialiste veut des adhésions autrement réfléchies ; et si nettement qu'il l'ait soumise aux délégués sénatoriaux dans sa circulaire électorale, le parti socialiste ne saurait considérer comme définitivement acquis les radicaux qui ont accidentellement traduit sur le nom de Delory, leur mécontentement contre la politique imprévue et touchée qui vaut à un candidat, dénommé radical, les suffrages des délégués réactionnaires.

La journée est donc attristante au simple point de vue démocratique qui doit être à la fois celui des socialistes et celui des radicaux restés fidèles à la vieille — et toujours vraie — formule du « pétil à droite ».

Il suffit d'ailleurs d'avoir passé dans la salle du scrutin les quelques instants où s'élevèrent entre la clôture des opérations et la proclamation des résultats pour avoir été frappé de l'impression de gêne qui se dégageait de cette assemblée clairsemée.

Dès que les résultats furent assurés, M. Sculfort fit son apparition, et ce fut M. Motte qui, les deux mains tendues félicita le premier, dans un silence glacial, le nouveau sénateur, son sénateur ! Puis ce fut M. Guillaud, tout frais émoulu des sacristies dunkerquoises !

Avec efforts, M. Sculfort s'arracha à leurs étreintes pour se précipiter, comme pour une purification, vers Defontaine — plutôt froid — et vers Dron qui le remercia chaleureusement de son appui. D'où auraient pu venir devant ce spectacle des joies habituelles ?

Quand le président proclama le scrutin, quelques-uns claquèrent des mains ; et parmi eux, M. Brackers d'Hugo, la figure illuminée du sourire de l'homme d'affaires dépeint par Balzac, était frémissant de joie, comme si ses vieilles trahisons venaient d'être tout à coup réhabilitées.

Au milieu de ces maigres manifestations un air ironique de « Vive la République ! » retentit. Il venait d'un socialiste — le maire de Mons-en-Barœul — et ce fut aussitôt le silence : la République n'avait là rien à faire.

Pendant ce temps un élu radical du Nord — l'un de ceux dont le concours ne fit pas défaut à M. Sculfort — interrogé par nous sur ce qu'il pensait de la situation, nous répondit : « C'est une mauvaise journée, mauvaise pour nous — plus que pour quiconque ; car, sous l'étiquette progressiste, la réaction vient de prendre assise dans notre main. » Son avis, au moins, est le nôtre. Nous n'avons jamais dit autre chose.

Ed. DELESALLE.

Hier & Aujourd'hui Le Socialisme en Suède

Le parti socialiste en Suède est singulièrement puissant, il est surtout très discipliné. Son dernier Congrès a mis en relief sa force et la vigueur de son organisation. La caisse centrale du Parti, reçoit chaque année près de 200.000 francs ; pour se rendre compte de l'importance de cette recette il suffit de se rappeler que le royaume de Suède ne compte guère plus de cinq millions d'habitants.

Au point de vue de la propagande à travers le pays, le Congrès a voté une somme de 7.000 francs comme subside aux organisations des femmes socialistes ; une allocation de 7.000 francs pour les Universités populaires du Parti ; 7.000 francs encore pour la création ou l'extension de cours d'adultes ; 70.000 francs pour la création de nouvelles maisons du peuple. Des conférenciers attitrés vont parcourir les villes et les campagnes le Parti va éditer un manuel électoral et une revue scientifique, dont les frais de publication seront couverts par une perception annuelle supplémentaire pour chaque membre affilié et un prélèvement sur les bénéfices des journaux du Parti.

La question des rapports entre le Parti et les Syndicats, était inscrite à l'ordre du jour. Le Congrès a maintenu le statu quo. En Suède, tous les groupements ouvriers d'une ville, d'un village, organisation nationale, syndicales, coopératives, etc., constituent une « Commune ouvrière » ; c'est la réunion de toutes les communes ouvrières qui forme le Parti. Une modification répondant à été adoptée, pour éviter dans l'avenir toutes critiques. Jusqu'ici, chaque « commune » avait une caisse unique et les fonds de tous les organismes confondus et versés à la « Centrale ». Désormais les caisses des divers groupements seront distinctes et séparément administrées.

S'inspirant des résolutions de Stuttgart, le Parti a décidé que ses élus réclameraient le désarmement, l'obligation de l'arbitrage entre nations et l'entente ouvrière pour combattre la guerre. Enfin, soucieux de la moralisation des masses, il demandera aussi par ses députés au Parlement, le droit pour les communes d'interdire la vente de l'alcool. En dernier lieu, après avoir reconnu que la religion est une affaire privée, après avoir visité les membres affiliés à respecter les croyances intimes des camarades, les Congressistes ont réclamé la séparation des Eglises et de l'Etat avec le droit pour tous, de discuter librement les questions religieuses.

Ce résumé rapide et bien incomplet des travaux du Congrès suffira cependant à montrer la vitalité du parti socialiste suédois.

G. DESMONS.

CHRONIQUE

LA GUILLOTINE

Les affiches du grand cirque Hulton et Campon recouvraient les murs de Marseille quinze jours avant l'arrivée de la célèbre troupe.

Des chiens dressés, coiffés de képis, faisaient l'exercice ; miss Elott se précipitait d'un trapèze volant vers deux anneaux ; des phoques tiraient au pistolet ; des Peaux-Rouges à cheval attaquaient un village de bois, et au milieu d'un tas d'attractions, dans un cercle rouge, se dressait une guillotine. Vers elle marchait un homme, les pieds liés derrière le dos, les pieds entravés, le col de la chemise écharné, et un prêtre, élevant un crucifix, lui cachait l'instrument de torture.

Les aides, le bourreau, tout le monde était à son poste, et le limonadier Marius Clapartède, en fumant une cigarette au seul de son établissement, déclara à son voisin le chapeleur Lucien Labordigne que ce dernier tableau devait en valoir la peine et qu'il irait voir...

Enfin, un beau soir d'été, les consommateurs assis aux terrasses de cafés virent défiler le long de la Cannebière la cavalcade du cirque Hulton et Campon, arrivé la veille.

Le soleil enfilait et dorait la belle rue, et les mousmes et les matelots admiraient le étrange cortège, appuyés au bord des navires ancrés ; et l'on aurait pu se croire à Tyr, à Alexandrie, et surtout à Carthage, un jour de fête populaire, à cause du grouillement pittoresque de la foule hétéroclite, des guerriers exotiques, de la mer bleue, des bateaux et des monstrueux éléphants caparazonnés de soies cramoisies et ressemblant sans doute à ceux d'Hannibal, et de la foule de la Mer, Maître du Peuple et Dominateur des Riches.

La veille de la première représentation, la préfecture et le commissariat central reçurent la visite du directeur Hulton, invitant un délégué du préfet et le commissaire à cette répétition.

Avec un fort accent américain, le barnum avait prétendu que la scène de la guillotine, qui était le clou de leurs attractions pouvait produire une forte impression sur la foule, à cause de la vérité de l'exécution, et il ne faut pas se laisser aller à l'émotion que l'on éprouve, à être couvert par les autorités, renseignées au préalable, contre l'émotion certaine du public.

Donc, l'après-midi de ce vendredi, dans l'immeuble amphithéâtre, on répéta devant le commissariat central l'histoire du dernier tableau dont le barnum redoutait la violence et l'exactitude pour les nerfs des spectateurs. La guillotine était dressée.

On avait embouché sur le vieux port un de ces faïences artistiques que l'on passe seule exempte de l'assassinat et du bagne, et on le conduisit devant les bois de justice.

Son corps bascula sur la planche, disparut dans le panier, et lorsque le couteau tomba, une tige à la ressemblance du compère, adroitement lancée par un aide qui la dissimulait, roula pleine de sang de mouton dans l'autre panier, au-dessous de la lunette.

Le commissaire assis à quelques mètres de la machine, déclara qu'il venait pour sa part aucun inconvénient à ce spectacle, et il ajouta même que le grand jour nuisait à l'opération.

Un échange sourire éclaira le visage glabre du directeur Hulton qui prétendit que le soir, aux lumières, ou plutôt dans une demi-obscurité, l'effet serait atroce et certain...

Enfin le soir de la représentation arriva. Le cirque plein, on commença : le pirate Auguste reçut de nombreux coups de pied et des gifles retentissantes ; un âne savant compta comme un usurier ; et miss Elott, sur un étalon sans mors, enthousiasma la foule.

Après un extrait, le fameux clou de la soirée fut annoncé.

Election Sénatoriale DU 21 JUN 1908

Inscrits : 2,495. - Votants : 2,462. - Majorité absolue : 1232

- DELORY, Député du Nord, candidat socialiste. 345 voix
M. VANDENBUSSCHE, Maire de Steenbecque, candidat de protestation de l'arrondissement d'Hazebrouck. 185 voix
M. SCULFORT, ancien Président du Conseil Général, candidat du Congrès républicain. 1598 voix ELU
Divers. 172 voix

Autour du scrutin

Ce fut dans le plus grand calme qu'on vit hier matin l'élection sénatoriale du Nord.

De bonne heure les rues avoisinant la place de la République présentaient une animation inaccoutumée.

En effet, dès huit heures et demie, séparément ou par groupes plus ou moins nombreux, les délégués se dirigeaient vers la Préfecture.

Un important service d'ordre a été organisé pour gagner l'Hôtel de la Préfecture plusieurs d'entre eux, qui pour la première fois viennent à Lille et que leur femme et enfants accompagnent, vont faire un tour en ville. Ici, un groupe contemple l'architecture du Palais des Beaux-Arts. Là, un autre admire la statue équestre du général Faidherbe.

Ailleurs, des délégués font une visite aux églises, pour y chanter sans doute à l'avance un « Te Deum ».

Ce n'est guère que vers neuf heures et demie que des groupes compacts se pressent dans la cour d'honneur de la Préfecture.

Pour la circonstance, le grand pavoi tout flamant neuf a été arboré sur le dôme du bâtiment, et fait contraste avec le drapeau qui surmonte la grille car ses couleurs de tricolors sont passées au noir.

La grille est décorée de pancartes blanches, les uns indiquent les heures du scrutin, les autres disent que seuls les porteurs de cartes d'électeurs auront accès dans la salle. Les deux portes de côté sont larges ouvertes ; celle de droite est pour l'entrée, celle de gauche pour la sortie.

Un important service d'ordre a été organisé. M. Ponnay, commissaire du 4e arrondissement de la police de la salle. M. Langévin, du 1er arrondissement, avec le sous-inspecteur Vandeportael, assure le service de la cour et dehors. M. Joron du 3e arrondissement avec M. Charlet, inspecteur est chargé de l'ordre.

Rien que trois commissaires de police ! Que pouvait bien redouter M. le préfet ? Des escouades d'agents occupent les portes. Les laiseurs de la préfecture ne laissent pénétrer que les électeurs qui arrivent de plus en plus nombreux.

C'est inutilement qu'ils gravissent l'escalier d'honneur et se présentent dans la salle des Fêtes, ils doivent s'en retourner sans voter car les bureaux ne sont pas formés ! Chacun se défile rapidement de peur d'être réquisitionné. Enfin à 10 heures et demie les dix bureaux de vote sont constitués comme suit :

1er bureau. — Président, M. Platet ; assesseurs, MM. Hocedez J.-B., Basset Emile.
2e bureau. — Président, M. de Lauwereyns ; assesseurs, M. Cottiaux Paul, Caillaud Armand.
3e bureau. — Président, M. Defontaine ; assesseurs, MM. Stoclet Arthur, Carrion Léopold.
4e bureau. — Président, M. Deloffre ; assesseurs, MM. Vandenberghe, Bourje Charles.
5e bureau. — Président, M. Dugardin Fernand ; assesseurs, MM. Billon Jules, Corbue.

tenir une foule mélangée, une tourbe minable de grande ville.

De nouveau, la porte de la prison s'ouvrit et le public distingua la tache blanche que faisait une chemise.

La mauvaise garçon embouché sur le vieux port pour couler ce rôle lugubre avait fait des progrès depuis la veille.

Il eut un mouvement de recul.

On entendit les soldats, des figurants du cirque, qui mettaient baïonnette au canon. Le condamné allait, les pieds entravés, les mains liées derrière le dos, le col de sa chemise écharné, et on lui avait fait une tige abominable.

Les spectateurs ne bougeaient pas.

6e bureau. — Président, M. Villu ; assesseurs, MM. Imbert de la Phalécque, Henry Gustave.
7e bureau. — Président, M. Lesaffre Louis ; assesseurs, MM. Lernois, Lepet.
8e bureau. — Président, M. Leuridan ; assesseurs, MM. Leroy, Lepage.
9e bureau. — Président, M. l'abbé Lemire ; assesseurs, MM. Choquel, Bonzel.
10e bureau. — Président, M. Seydoux ; assesseurs, MM. Choquel, Bonzel.
11e bureau. — Président, M. Seydoux ; assesseurs, MM. Vincent, Geeraert.

Dès que les délégués massés sur la place apprennent la formation des bureaux, c'est une poussée monotone, une véritable avalanche vers les urnes. L'un veut aller au plus tôt s'acquiescer de son devoir, et être libre.

Pour éviter l'invasion, M. Ponnay dut demander vingt agents de renfort qui viennent occuper la salle.

Enfin peuvent commencer les opérations du vote.

M. Hennion vient voter

Dans la foule on se montre l'abbé Lemire, qui a accepté la présidence du 9e bureau ; le sénateur Trystram, très entouré ; M. Hennion, directeur de la Sûreté générale qui, on le sait, est maître de Combrignes et qui s'en va venir remplir son devoir de député.

Peu à peu la calme renaît et sans incident les délégués déposent leurs bulletins dans les urnes.

Dehors la foule est aussi calme. MM. Gachfner, commissaire central ; Faudot, commissaire spécial de la préfecture et Guyot, chef de la Sûreté, s'assurent que tout va bien !

Un à un les présidents des bureaux apportent leurs feuilles de pointage.

LES RESULTATS

A midi trois quarts, M. Dassonville se lève et au milieu du plus profond silence, annonce le résultat des élections. Il y avait 2495 inscrits, 2462 délégués ont voté. La majorité absolue était de 1232.

M. Sculfort a obtenu 1548 voix ; le citoyen Delory, 345 et M. Vandebussche, 185. Il y a 172 bulletins divers.

M. Sculfort est donc élu sénateur ! Dans la foule qui encombre la salle quelque cri de vive Sculfort ! retentissent, mais ils sont si peu nourris que c'est à peine si l'écho de la préfecture les répète.

Lentement, très tranquillement, sans manifestation, les délégués quittent la préfecture, après avoir déposé dans des urnes spéciales leurs cartes d'électeurs qui leur permettent de pourvoir leur présence, et de toucher l'indemnité de déplacement fixée par la loi.

A une heure les portes de la préfecture se referment. L'élection était terminée.

lence angoissée de l'amphithéâtre, lorsque le couteau tomba...

Ce ne fut pas une tige à sa ressemblance, mais bien la sienne qui roula dans la cuvette, et ce fut son sang véritable qui arrosa la planche.

Béants, les spectateurs regardaient.

Le corps avait été avalé par le panier, et déjà les aides emportaient les bois, et ensuyaient la lourde lame sanglante.

Quelques femmes s'évanouirent ; mais tous ceux qui assistaient à ce spectacle et qui croyaient à une habile supercherie la trouvèrent fort réussi. Le commissaire vint féliciter le directeur : « Je ne puis mieux vous complimenter, qu'en vous avouant ceci, lui dit-il : si je n'avais d'abord assisté à la répétition de la chose, je crois que je vous ferais arrêter... »

Le gros homme s'en alla serrant la main du barnum qui souriait.

LA FAUTE DU PAPE

Le clergé français commença à se rendre compte des conséquences malheureuses, pour lui, du « veto » opposé par Sarto à la formation des mutuelles ecclésiastiques aptes à recevoir les biens d'Église.

il est établi que, dans le délai de dix-huit mois, si les associations légales ne se sont point formées, le service des pensions sera continué aux prêtres qui en jouissaient à la date de la promulgation de la loi ; quant aux autres, ils devront, s'ils veulent obtenir les remboursements des sommes versées aux caisses de retraites, produire les titres justificatifs.

Or, il résulte de l'enquête faite par M. de Narfon que cette distribution de fonds sera rendue à peu près impossible par suite de la disparition de l'argent et en outre de l'absence presque complète de comptabilité. Ces que, selon les habitudes anciennes, il n'était délivré aucun reçu aux prêtres déposants, les registres manquent ou son contenu n'est pas conservé.

L'argent ne sera pas perdu pour tout le monde, sans doute, mais les vieux prêtres auxquels il était destiné ne doivent guère conserver l'espoir de le récupérer. Pour une douzaine de diocèses tout au plus, il existe encore trace de caisses de secours et de retraites ! Ceci donne une piètre idée de la manière dont les ecclésiastiques comprennent la gestion de leurs propres affaires.

L'Etat, même s'il en avait la volonté, se verrait empêché de servir aux membres du clergé des sommes qui en réalité leur appartiennent, puisqu'il n'a pas ces sommes et que d'autre part il serait impossible de reconnaître les ayants droit.

La République, toujours débonnaire, avait laissé à l'Église un moyen de conserver les fonds utiles au service des retraites ; il suffisait pour cela de créer ces associations de mutualité que les députés du Parlement avaient eux-mêmes réclamées. Le pape n'a pas voulu ; les vieux prêtres, s'il en est quelques-uns qui ne se soient point enrichis dans le fructueux ministère du sacrodoce, sauront à quel point ils en ont profité — pas à l'Etat sans doute, mais bien à leur saint père Sarto !

LA DISGRACE DE M. LE POITTEVIN

Paris, 21 juin. — Il est vraiment excessif de voir certains de nos confrères prétexter de la mesure décidée contre M. Le Poittevin, pour soutenir que la disgrâce qu'atteint ce magistrat va inciter dorénavant les juges d'instruction à refuser la mise en liberté provisoire des prévenus.

C'est une légende, en effet, que celle qui consiste à prétendre que M. Le Poittevin a été frappé pour avoir ouvert les portes de la prison à Lemoine, coupable. Quand la mise en liberté a été accordée par le juge d'instruction, pour le magistrat, tout qu'on d'accord avec le Parquet, et comme aucune sanction n'est intervenue contre le procureur général, qui s'était associé à cette mesure, c'est bien la preuve que le ministre de la justice n'a pas frappé M. Le Poittevin pour le mauvais prétexte qu'on indique. S'il en avait été ainsi, nous prendrions énergiquement la défense de M. Le Poittevin ; nous n'avons, en effet, cessé de demander aux magistrats instructeurs d'éviter le plus possible la prise en compte.

En passant, il nous est d'ailleurs permis de constater, à cet égard, que leur bienveillance ne s'exerce, le plus souvent, que pour les escrocs de haut vol. Quand il se trouve en présence d'un pauvre diable qui n'a commis que des délits peu importants, le magistrat moyen qui le juge d'instruction songe à lui accorder le bénéfice de la mise en liberté provisoire.

Personne ne songe à faire grief à M. Le Poittevin d'avoir laissé sortir Lemoine de prison, puisqu'il pensait que c'était le meilleur moyen d'arriver à dégarer la vérité des faits. Mais il est arrivé un moment où le faiseur de diamants donna bien l'impression qu'il se moquait du monde. Il sollicita des délais. Le juge pouvait les refuser.

Il le devait, d'autant plus que le procureur général l'avait mis en garde. M. Le Poittevin ne jugea pas à propos de tenir compte de cet avertissement. Il passa outre, accorda la surseinte à l'illégalité, et prit pour élémentaire précaution de faire surveiller Lemoine.

La faute professionnelle du juge d'instruction est, dès lors, indiscutable, et le ministre de la justice a eu raison de faire un exemple.

Ne suffit-il pas que les magistrats assis soient complètement irresponsables. Lorsque le garde des sceaux a la possibilité d'atteindre le magistrat instructeur, qui a commis une faute, veut-on encore l'en empêcher ?

Avouez qu'il est plaisant de voir soutenir cette thèse de l'irresponsabilité absolue des magistrats par ceux-là mêmes qui réclament des sanctions civiles contre un instituteur, sous prétexte que celui-ci comprendrait mal sa fonction.

ECHOS

LE DOIGT DE DIEU
Sous ce titre, le « Rationne » de Lugano, après avoir signalé les catastrophes survenues en Belgique, publie une série de faits qui montrent que la même époque, les pèlerinages ont eu lieu sous les drapeaux de la République.

C'est ainsi que dans un pèlerinage de Bayon (Meurthe-et-Moselle), à Nancy, pour les fêtes du Sacre-Cœur, dans la nuit du 31 mai, un wagon du funiculaire qui transportait les pèlerins, fut en pièces, il y eut deux morts, dont une religieuse, et sept blessés grièvement.

En Italie, à la même date, deux jeunes filles qui revenaient de la procession au sanctuaire du Divin Amour sur une charrette, sont tombées sous les roues. L'une d'elles, Anna Annibaldi, de 14 ans est morte sur le coup ; l'autre, Rosa Belardi, de 18 ans, a reçu de graves blessures.

Le même jour, un train transportant des pèlerins au sanctuaire de la Madonna de Caravaggio, dévala au sortir de Lodi, occasionnant plusieurs morts et de nombreux blessés.

Enfin, le 8 juin, un train de marchandises tamponné à Roccapetra un train de pèlerins qui revenaient de la fête de la fameuse Madonna d'Incoronata, à Varallo. Cinq pèlerins, dont quatre femmes, furent tués sur le coup, et il y eut pas de moins de cent blessés.

Tout cela est mis, par les chrétiens, sur le compte de leur Dieu « juste et bon ».

LA MORTE DE LYON

La mère du meurtrier avait eu le pressentiment de la culpabilité de son fils. — On cherche les cheveux de la victime.

Lyon, 21 juin. — L'Assassin Servageon n'a pas été interrogé aujourd'hui. Ramené à la prison hier soir à huit heures, à la suite de ses aveux, il n'est pas revenu au Palais et n'y reviendra pas avant les premiers jours de la semaine prochaine.

Mme Servageon, mère, a déclaré au juge d'instruction que son fils avait bien pu partir de chez elle dans la nuit de samedi à dimanche, à deux heures du matin, la chambre où il couchait étant située au quatrième étage.

— En tout cas, a-t-elle dit, il était revenu à mon domicile à quatre heures du matin et il est parti avec nous pour aller au marché. Mme Servageon a déclaré également



Marie SERVAGEON

qu'elle avait eu dès le premier jour comme un pressentiment de la culpabilité de son fils.

— Je lui ai même demandé avec angoisse, ajoute-t-elle si ce n'était pas lui qui avait fait le coup.

— Oh non, ce n'est pas moi, je le jure ! a-t-elle répondu.

L'interrogatoire du frère du meurtrier n'a donné aucune indication particulièrement intéressante.

Le magistrat instructeur a résolu de consacrer la journée de demain à l'étude approfondie du dossier. Après quoi, il reprendra de très près les témoignages et le cours de cette affaire.

Il y a des points en effet qui restent encore particulièrement mystérieux. Pourquoi Servageon a-t-il coupé les cheveux de sa femme ? On sait qu'il n'a jusqu'à présent donné aucune explication sur ce point prétendant que la mémoire lui manquait. D'autre part, comment concilier les actes de Servageon avec ses déclarations. S'il a étranglé sa femme sans le vouloir, n'est-il pas étrange qu'il n'ait pas songé à appeler du secours ? On est à se demander s'il n'a pas exécuté un plan méticuleusement réfléchi.

L'accusé a refusé jusqu'ici le concours d'un avocat ; on sera obligé d'en désigner un d'office.

Mme Servageon n'a pas encore retrouvé les cheveux de la victime.

Les manifestations DE NARBONNE

L'anniversaire des sanglantes journées de juin a été célébré à Narbonne par une foule calme et recueillie.

Narbonne, 21 juin. — C'est hier qu'a commencé, à Narbonne, la commémoration des sanglantes journées des 19 et 20 juin 1907.

Au balcon de l'hôtel de ville (tote le drapeau noir et, sous le balcon, on a placé des lanternes noires allumées d'argent. Aux lanternes de nombreux drapeaux ont été également arborés des drapeaux cravatés de crêpe. A huit heures et demie du soir, le tocsin a sonné ; on a renouvelé la verdure du tumulte resté sur la place de la Mairie, mais en raison de la pluie qui n'a pas cessé de tomber toute la journée, l'exécution, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, de l'hymne funèbre par la Ligue Narbonnaise et l'orchestre l'AVENIR, n'a pu avoir lieu.

A Argelliers, à Béziers, à Montpellier, de nombreuses maisons ont arboré des drapeaux cravatés de crêpe.

Narbonne et son maire, le docteur Ferroul, ont pris l'initiative de cette manifestation. Dans un appel émanant de l'ancien lieutenant de Marcellin Albert a demandé à ses compatriotes de venir au pied des tombes pieusement entretenues, autour desquelles gerbes de fleurs maintenaient s'amorcellent.

Proclamation du D' Ferroul
Les jours sont passés, écrit le docteur Ferroul. Voici un an déjà, nous qui nous souvenons, et qui n'accepterions jamais des arguments d'oubli, nous qui savons que de notre énergie régionale dépend notre salut, que l'expérience est faite et aucune parole, aucun discours, aucun article ne peuvent l'effacer de nos mémoires ; nous qui aimons notre Midi, qui aimons ceux qui le font vivre, et non les profiteurs qui en vivent, nous irons dimanche vers la tombe de notre souvenir d'êtres, commémorer dans notre souvenir d'êtres vivants, car le souvenir est source d'énergie, l'oubli est le frère de la mort. Nous